

Guide de gestion des milieux aquatiques du bassin de l'Oudon



Plus de 800 km de cours d'eau à entretenir, protéger et gérer sur le bassin versant de l'Oudon.

Ainsi, le Syndicat du bassin de l'Oudon met en œuvre des travaux visant à restaurer le bon état écologique des rivières. Parallèlement, chaque riverain qu'il soit propriétaire ou exploitant a le devoir de participer à l'entretien des cours d'eau et peut ainsi contribuer à l'amélioration de leur qualité.

Afin de faciliter cette tâche, la Commission Locale de l'Eau vient de rééditer le guide de gestion des milieux aquatiques (rivières, zones humides, étangs).

Sous la forme de 11 fiches, ce guide décrit les techniques d'entretien permettant de gérer durablement les milieux aquatiques.

Auteurs du document : Commission locale de l'eau du SAGE Oudon

Diffuseur des métadonnées : Commission locale de l'eau du SAGE Oudon, Office International de l'Eau (métadonnées)

Mots clés : Planification/Plans de gestion/Outils de gestion participative, Guides, Cours d'eau, Sensibilisation, gestion locale de l'eau

Thème (issu du Text Mining) : MILIEU NATUREL, TYPOLOGIE DES EAUX

Date : 2018-04-01

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : gesteau-83581

Langue : Français

Droits d'utilisation : Domaine public

Télécharger les documents : https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/fiche_guide.pdf
https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/pochette.pdf

Commune : AHUILLÉ (53001), ASTILLÉ (53011), ATHÉE (53012), BALLOTS (53018), BEAULIEU-SUR-LOUDON (53026), BOUCHAMPS-LÈS-CRAON (53035), BRAINS-SUR-LES-MARCHES (53041), CHÂTEAU-GONTIER (53062), CHEMAZÉ (53066), CHÉRANCÉ (53068), CONGRIER (53073), COSMES (53075), COSSÉ-LE-VIVIEN (53077), COURBEVEILLE (53082), CRAON (53084), CUILLE (53088), DENAZÉ (53090), FONTAINE-COUCVERTE (53098), GASTINES (53102), HOUSSAY (53117), LA BOISSIÈRE (53033), LA BRÛLATTE (53045), LA CHAPPELLE-CRAONNAISE (53058), LA GRAVELLE (53108), LA ROË (53191), LA ROUAUDIÈRE (53192), LA SELLE-CRAONNAISE (53258), LAIGNÉ (53124), LAUBRIÈRES (53128), LOIGNÉ-SUR-MAYENNE (53136), MARGNÉ-PEUTON (53145), MÉE (53148), MÉRAL (53151), MONTJEAN (53158), NIAFLES (53165), PEUTON (53178), POMMERIEUX (53180), QUELAINES-SAINT-GAULT (53186), RENAZÉ (53188), SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (53197), SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS (53209), SAINT-ERBLON (53214), SAINT-MARTIN-DU-LIMET (53240), SAINT-MICHEL-DE-LA-ROË (53242), SAINT-POIX (53250), SAINT-QUENTIN-LES-ANGES (53251), SAINT-SATURNIN-DU-LIMET (53253), SENONNES (53259), SIMPLÉ (53260), LIVRÉ-LA-TOUCHE (53135), LOIRON-RUILLÉ (53137), ARMAILLÉ (49010), BOUILLÉ-MÉNARD (49036), BOURG-L'ÉVÊQUE (49038), CARBAY (49056), CHALLAIN-LA-POTHEURIE (49061), CHAMBELLAY (49064), CHAZÉ-SUR-ARGOS (49089), ERDRE-EN-ANJOU (49367), GREZ-NEUVILLE (49155), LA JAILLE-YVON (49161), LE LION-D'ANGERS (49176), LOIRÉ (49178), MONTREUIL-SUR-MAINE (49217), POUANCÉ (49248), SEGRÉ (49331), JUIGNÉ-DES-

MOUTIERS (44078), SOUDAN (44199), VILLEPOT (44218), CHELUN (35077), MARTIGNÉ-FERCHAUD (35167), RANNÉE (35235)

Département : MAYENNE (53), MAINE-ET-LOIRE (49), LOIRE-ATLANTIQUE (44), ILLE-ET-VILAINE (35)

Région : PAYS-DE-LA-LOIRE (52), BRETAGNE (53)

Masse d'eau : L'ARAIZE DEPUIS CHAPELLE-HULLIN (LA) JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUDON (GR523), L'ARGOS DEPUIS CHALLAIN-LA-POTHEIE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUDON (GR524), L'HIERE DEPUIS POMMERIEUX JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUDON (GR520), L'OUDON DEPUIS BEAULIEU-SUR-LOUDON JUSQU'A CRAON (GR504), L'OUDON DEPUIS CRAON JUSQU'A SEGRE (GR505a), L'OUDON DEPUIS SEGRE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (GR505b), L'UZURE A L' ETANG DE LA RINCERIE (GR519a), L'UZURE DEPUIS L' ETANG DE LA RINCERIE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUDON (GR519b), LA VERZEE DEPUIS ARMAILLE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUDON (GR522), LE CHERAN DEPUIS CONGRIER JUSQU'A SAINT-MARTIN-DU-LIMET (GR521a), LE CHERAN DEPUIS SAINT-MARTIN-DU-LIMET JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUDON (GR521b), Vilaine (GG015), Mayenne (GG018), Oudon (GG021), Estuaire - Loire (GG022), ETANG DE LA BLISIERE (GL109), ETANG DE LA RINCERIE (GL168)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/guide-de-gestion-des-milieus-aquatiques-du-bassin-de-l-oudon0>

Evaluer cette notice:



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

